



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

No. 1 PARIS, 2023-01

Général

- [2023/001](#) Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP
- [2023/002](#) Des fiches informatives dynamiques, nouvelles et révisées, sont disponibles dans EPPD Global Database
- [2023/003](#) Additions récentes aux listes de quarantaine de l'Union économique eurasiatique (EAEU)
- [2023/004](#) Atelier de l'OEPP sur le signalement d'organismes nuisibles (Tbilisi, 2023-06-06/08)

Ravageurs

- [2023/005](#) Mise à jour sur la situation d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* en Europe
- [2023/006](#) Premier signalement d'*Arboridia kakogawana* en Moldavie
- [2023/007](#) Premier signalement de *Cacoecimorpha pronubana* au Canada
- [2023/008](#) Mise à jour sur la situation d'*Anoplophora glabripennis* en Allemagne
- [2023/009](#) Premier signalement de *Cacopsylla fulguralis* en Allemagne
- [2023/010](#) Nouvelle découverte de *Scirtothrips dorsalis* aux Pays-Bas
- [2023/011](#) Nouveau signalement de *Pochazia shantungensis* en France
- [2023/012](#) *Eurytoma samsonovi*, un nouveau ravageur des abricotiers en Tunisie
- [2023/013](#) *Chloridea virescens* (Lepidoptera: Noctuidae): addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP
- [2023/014](#) Mise à jour sur la situation de *Meloidogyne enterolobii* en Suisse

Maladies

- [2023/015](#) Nouveaux foyers de *Xylella fastidiosa* au Portugal, et premier signalement sur agrumes
- [2023/016](#) Mise à jour sur la situation de *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* en Russie
- [2023/017](#) Premier signalement de *Phyllosticta citricarpa* au Botswana
- [2023/018](#) Premier signalement de *Geosmithia morbida* en France
- [2023/019](#) Mise à jour sur la situation de *Synchytrium endobioticum* aux Pays-Bas
- [2023/020](#) Études phylogénétiques sur les espèces de *Phyllachora* qui infectent le maïs et d'autres Poaceae
- [2023/021](#) Nouvelles découvertes du tomato leaf curl New Delhi virus en France

Agents de lutte biologique

- [2023/022](#) Rapport sur la situation actuelle des agents de lutte biologique contre les invertébrés dans l'Union européenne
- [2023/023](#) Lutte biologique contre *Drosophila suzukii* à l'aide du parasitoïde larvaire *Ganaspis brasiliensis* en Italie
- [2023/024](#) La couverture végétale augmente l'activité des prédateurs généralistes du sol pour la lutte contre les stades de développement souterrains de *Ceratitis capitata*

Plantes envahissantes

- [2023/025](#) Premier signalement d'*Elodea nuttallii* en Lituanie
- [2023/026](#) Premier signalement de *Vallisneria australis* en France
- [2023/027](#) *Cornus sanguinea* subsp. *australis* en Lituanie
- [2023/028](#) *Impatiens glandulifera* in Ukraine
- [2023/029](#) Catalogue des plantes exotiques de République tchèque (3ème édition)
- [2023/030](#) Conférence internationale sur l'écologie et la gestion des invasions de plantes exotiques (Pucón, Chili, 2023-10-23/27)

2023/001 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP (ou précédemment listés). La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

- **Nouveaux signalements**

Meloidogyne mali (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en République de Corée. Au cours d'une étude sur les espèces de *Meloidogyne*, des galles des racines ont été observées sur un *Acer palmatum* collecté dans le parc national de Naehangsang. L'identité du nématode a été confirmée par des tests morphologiques et moléculaires, ainsi que par des tests de pouvoir pathogène. Au cours de ces études, *M. mali* n'a pas été trouvé sur d'autres plantes-hôtes d'importance économique, telles que la vigne. Il est noté que *M. mali* est un organisme de quarantaine en République de Corée et qu'un suivi régulier sera nécessaire (Kang *et al.*, 2022).

Paysandisia archon (Lepidoptera : Castniidae - Liste A2 de l'OEPP) est présent depuis 2018 sur la côte méridionale de la Crimée. *Ceroplastes ceriferus* (Hemiptera : Coccidae, précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est également signalé en Crimée depuis 2019 (Stryukova & Stryukov, 2022).

Le squash leaf curl virus (SLCV, Begomovirus - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en Indonésie en 2020. Le SLCV a été identifié sur des courges musquées (*Cucurbita moschata*) symptomatiques sur l'île de Bali (Nusa Tenggara). Le SLCV a été trouvé dans trois régions de Bali et a causé des pertes de rendement de 10 à 26% (Selangga & Listihani, 2022).

Xanthomonas phaseoli pv. *phaseoli* (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Bosnie-Herzégovine. La bactérie a été détectée en 2016-2017 dans des semences de variétés locales de haricot (*Phaseolus vulgaris*) déposées dans la banque de semences nationale. *X. citri* pv. *fuscans* n'a pas été détecté. Les auteurs notent que la conservation de ces variétés est d'intérêt national, mais que la reproduction de tous les échantillons infectés est interdite dans les zones exemptes destinées à la production commerciale de semences (Sopic *et al.*, 2021).

- **Signalements détaillés**

Au Tamil Nadu, en Inde, un foyer de *Liriomyza huidobrensis* (Diptera : Agromyzidae - Liste A2 de l'OEPP) a été observé en 2020 dans des cultures de pommes de terre de plusieurs localités des collines de Nilgiri. Le ravageur a également été trouvé dans d'autres cultures (par ex. carotte, betterave, ail, haricots et brocoli) et sur des adventices (*Amaranthus* sp., *Bidens pilosa*, *Chenopodium* spp., *Galinsoga parviflora*, *Hypochaeris glabra*, *Solanum nigrum* et *Sonchus oleraceus*) (Mhatre *et al.*, 2022).

En Australie, le nématode à galles *Meloidogyne enterolobii* (Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en octobre 2022 dans le Northern Territory (SI OEPP 2022/241). En décembre 2022, il a été détecté dans une propriété dans le nord du Queensland. Des études sont en cours pour déterminer s'il s'agit d'un cas isolé ou si le nématode est plus largement disséminé, et pour prévenir toute dissémination. En date de décembre 2022, on ne savait pas si la détection récente au Queensland était liée aux détections du ravageur dans le Northern Territory (Queensland Government, 2022).

En Chine, *Xanthomonas fragariae* (Liste A2 de l'OEPP) est signalé pour la première fois dans la province du Yunnan. Des symptômes de taches angulaires ont été observés pour la première fois en septembre 2021 dans les zones de production de fraises de Yuxi et de Kunming. L'incidence moyenne de la maladie dans une parcelle infestée était de 10-20%, mais elle pouvait atteindre 40%. L'identité de la bactérie a été confirmée par des tests moléculaires et de pouvoir pathogène (Zhang *et al.*, 2022).

Au Brésil, le citrus greening a été détecté pour la première fois en 2022 dans l'état de Santa Catarina. Des plantes présentant des symptômes ont été trouvées dans les municipalités de Xanxerê, Abelardo Luz et São Domingos. On pense que le citrus greening a été introduit par des plantules infectées, dans le cadre d'un commerce illégal. Des mesures officielles sont appliquées pour empêcher la dissémination de la maladie (Fondecitrus, 2022). L'espèce concernée n'est pas indiquée, mais l'espèce de *Liberibacter* la plus répandue au Brésil est '*Candidatus Liberibacter asiaticus*' (Liste A1 de l'OEPP).

Aux États-Unis, la tache noire du maïs causée par *Phyllachora maydis* (Liste d'Alerte de l'OEPP) a été signalée pour la première fois au Kansas dans cinq comtés en octobre 2022 (Kansas State University, 2022).

- **Éradication**

En Italie, le foyer du champignon *Geosmithia morbida* et de son vecteur *Pityophthorus juglandis* (Coleoptera : Scolytidae - scolyte des pousses du noyer), agents causaux de la maladie des mille chancre (Liste A2 de l'OEPP), qui avait été trouvé en 2019 dans la municipalité de Luzzara (région Emilia-Romagna) (SI OEPP 2019/102), est jugé éradiqué. En 2019-2022, des prospections ont été menées dans la zone délimitée conformément à la Décision d'exécution (UE) 2019/2032 de la Commission et aucun *Juglans* infecté n'a été détecté.

La situation de *Geosmithia morbida* en Italie est officiellement déclarée ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné** (ONPV d'Italie, 2022-12).

- **Plantes-hôtes**

En septembre 2020, des galles provoquées par *Meloidogyne enterolobii* (Liste A2 de l'OEPP) ont été observées sur les racines d'un *Celosia argentea* var. *cristata* (Amaranthaceae) dans un jardin de Taichung, à Taiwan (Ho *et al.*, 2022).

- **Organismes nuisibles nouveaux et taxonomie**

Bactrocera divenderi Maneesh, Hancock et Prabhakar, sp. n. est une nouvelle espèce du complexe *B. nigrotibialis* et un ravageur d'importance horticole. Il a auparavant été mal identifié comme étant *B. nigrofemoralis* White & Tsuruta et son importance en tant que ravageur n'était pas reconnue. Cette espèce est présente dans l'Himachal Pradesh dans le nord de l'Inde, et elle est également signalée au Bhoutan et dans le nord du Pakistan. *B. divenderi* est une espèce monophage du pêcher et du nectarinier (*Prunus persica*) qui a remplacé *B. zonata* comme ravageur des vergers de pêchers dans l'Himalaya au cours des dernières années (Singh *et al.*, 2022). Toutes les espèces de *Bactrocera* sauf *B. oleae* sont des organismes de quarantaine A1 pour l'UE.

Sources: Fondecitrus (2022-10-11) Estado de Santa Catarina confirma detecção de greening em plantas de citros.
<https://www.fundecitrus.com.br/comunicacao/noticias/integra/estado-de-santa-catarina-confirma-deteccao-de-greening-em-plantas-de-citros/1241>

- Ho JT, Liang CC, Chen PJ (2022) First report of root-knot nematode *Meloidogyne enterolobii* on cockscomb (*Celosia argentea* var. *crispata*) in Taiwan. *Plant Disease* 106(7), 2000. <https://doi.org/10.1094/PDIS-10-21-2126-PDN>
- Kang H, Seo J, Ko HR, Park S, Park NS, Park BY, Choi I (2022) First report of the apple root-knot nematode, *Meloidogyne mali*, on maple trees in the Republic of Korea. *Plant Disease* 106(7), 2001-2002. <https://doi.org/10.1094/PDIS-09-21-2121-PDN>
- Kansas State University (2022-10-13) Tar spot of corn is now confirmed in five counties in Kansas. Agronomy eUpdate Issue 928. http://webapp.agron.ksu.edu/agr_social/m_eu_article.throck?article_id=3258
- Mhatre PH, Thube SH, Navik O, Venkatasalam EP, Sharma S (2022) Outbreak and management of serpentine leaf miner, *Liriomyza huidobrensis* (Blanchard) (Diptera: Agromyzidae), on potato (*Solanum tuberosum* L.) crop in India. *Potato Research* 65(4), 809-827.
- ONPV d'Italie (2022-12).
- Queensland Government (2022-12-23) Guava root-knot nematode detected in North Queensland. Biosecurity alert, Department of agriculture and fisheries. <https://app4.vision6.com.au/em/message/email/view.php?id=1298659&a=10433&k=iFJAyqPMmyr4XQur86EnTD9FyY4P71wKTdTVW1FUXdg>
- Selangga DGW, Listihani L (2022) Squash leaf curl virus: Species of begomovirus as the cause of butternut squash yield losses in Indonesia. *Hayati Journal of Biosciences* 29(6), 806-813. <https://doi.org/10.4308/hjb.29.6.806-813>
- Sopic BR, Lamovšek J, Lolic S, Đuric G, Antic M (2021) First report of *Xanthomonas phaseoli* pv. *phaseoli* in locally produced bean seeds in Bosnia and Herzegovina. *Journal of Plant Pathology* 103(1), 395-396.
- Singh MP, Sharma I, Hancock DL, Prabhakar CS (2022) A new species of *Bactrocera* Macquart and a new distribution record of *Dacus* Fabricius (Diptera: Tephritidae: Dacinae) from India. *Zootaxa* 5168(2), 237-250.
- Stryukova NM, Stryukov AA (2022) Alien insects - phytophages of agricultural, ornamental and forest plantations of the Crimea. *Plant Health and Quarantine* 2022(4), 16-32. <https://phytosanitary.vniikr.ru/jour/article/view/116>
- Zhang J, He Y, Ahmed W, Wan X, Wei L, Ji G (2022) First report of bacterial angular leaf spot of strawberry caused by *Xanthomonas fragariae* in Yunnan province, China. *Plant Disease* 106(7), 1978. <https://doi.org/10.1094/PDIS-12-21-2648-PDN>

Mots clés supplémentaires : absence, signalements détaillés, éradication, plantes-hôtes, organisme nuisible nouveau

Codes informatiques : 1BCTRG, BCTRDV, CERPCE, GEOHMO, LIBEAS, LIRIHU, MELGMA, MELGMY, PAYSAR, PHYRMA, SLCV00, XANTFR, XANTPH, AU, BA, CN, ID, IN, IN, IT, KR, TW, UA, US

2023/002 Des fiches informatives dynamiques, nouvelles et révisées, sont disponibles dans EPPO Global Database

Le Secrétariat de l'OEPP a commencé la révision des fiches informatives de l'OEPP sur les organismes nuisibles recommandés pour la réglementation et la préparation de nouvelles fiches. Ce projet est soutenu par une convention de subvention de l'UE. Cette révision est l'occasion de créer des fiches informatives dynamiques dans EPPO Global Database, dans lesquelles les sections sur l'identité de l'organisme, ses plantes-hôtes et sa répartition géographique sont générées automatiquement par la base de données. Ces fiches informatives dynamiques remplaceront progressivement les fiches PDF qui se trouvent actuellement dans la base de données. Depuis le précédent rapport (SI OEPP 2022/206), les fiches informatives OEPP suivantes, nouvelles ou révisées, ont été publiées dans EPPO Global Database :

- *Acleris gloverana*. <https://gd.eppo.int/taxon/ACLRGL/datasheet>
- *Atropellis piniphila*. <https://gd.eppo.int/taxon/ATRPPI/datasheet>

- *Bemisia tabaci*. <https://gd.eppo.int/taxon/BEMITA/datasheet>
- *Carposina sasakii*. <https://gd.eppo.int/taxon/CARSSA/datasheet>
- *Choristoneura fumiferana*. <https://gd.eppo.int/taxon/CHONFU/datasheet>
- *Dickeya dianthicola*. <https://gd.eppo.int/taxon/ERWICD/datasheet>
- Grapevine flavescence dorée phytoplasma. <https://gd.eppo.int/taxon/PHYP64/datasheet>
- *Lecanosticta acicola*. <https://gd.eppo.int/taxon/SCIRAC/datasheet>
- *Margarodes trimeni*. <https://gd.eppo.int/taxon/MARGTR/datasheet>
- Tomato marchitez virus. <https://gd.eppo.int/taxon/TOANVO/datasheet>

Source: Secrétariat de l'OEPP (2023-01).

Mots clés supplémentaires : publication

Codes informatiques : ACLRGL, ATRPPP, BEMITA, CARSSA, CHONFU, ERWICD, MARGTR, PHYP64, SCIRAC, TOANVO

2023/003 Additions récentes aux listes de quarantaine de l'Union économique eurasiennne (EAEU)

Les listes de quarantaine de l'Union économique eurasiennne (UEEA), qui a pour membres l'Arménie, le Belarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Russie, ont été publiées pour la première fois en novembre 2016 (SI OEPP 2017/146), et ont été révisées en 2018 (SI 2019/050) et en 2021 (SI 2022/144). La 'Liste A1 d'organismes de quarantaine absents du territoire de l'UEEA' a été à nouveau modifiée en juillet 2022, avec l'addition des 11 organismes nuisibles ci-dessous.

Additions à la liste d'organismes de quarantaine absents du territoire de l'UEEA (A1)

- *Ceratitis rosa*
- *Diabrotica speciosa*
- *Epitrix subcrinita*
- *Ips emarginatus*
- *Pseudips mexicanus*
- *Rhagoletis indifferens*
- *Spodoptera exempta*
- *Strauzia longipennis*
- *Xiphinema americanum sensu stricto*
- *Xiphinema bricolense*
- *Xiphinema californicum*

Cette liste a été mise à jour dans EPPO Global Database : (<https://gd.eppo.int/rppo/EAEU/categorization>).

Les exigences phytosanitaires de quarantaine de l'UEEA ont été modifiées en conséquence. Il a également été décidé d'autoriser l'importation sans certificat phytosanitaire de produits réglementés par fret express dont le poids total ne dépasse pas 5 kg (à l'exception des semences, du matériel destiné à la plantation et des pommes de terre). Une règle similaire s'applique aux produits réglementés importés par courrier.

Source: Union économique eurasienne (UEEA). <http://www.eaeunion.org/>
Решение Совета Евразийской экономической комиссии от 30.11.2016 N 157 (ред. от 15.07.2022) "Об утверждении Единых карантинных фитосанитарных требований, предъявляемых к подкарантинной продукции и подкарантинным объектам на таможенной границе и на таможенной территории Евразийского экономического союза" [Decision of the Council of the Eurasian Economic Commission dated November 30, 2016 N 157 (as amended on 07/15/2022) "On Approval of the Unified Quarantine Phytosanitary Requirements for Quarantine Products and Quarantine Objects at the Customs Border and on the Customs Territory of the Eurasian Economic Union"].
Решение Совета Евразийской экономической комиссии от 30.11.2016 N 158 (ред. от 15.07.2022) "Об утверждении единого перечня карантинных объектов Евразийского экономического союза" [Decision of the Council of the Eurasian Economic Commission dated November 30, 2016 N 158 (as amended on July 15, 2022) "On approval of a unified list of quarantine objects of the Eurasian Economic Union"].

Mots clés supplémentaires : réglementation

Codes informatiques : CERTRO, DIABSC, IPSXEM, IPSXRA, LAPHEX, RHAGIN, STRALO, XIPHAA, XIPHBC, XIPHCA, EAEU

2023/004 Atelier de l'OEPP sur le signalement d'organismes nuisibles (Tbilisi, 2023-06-06/08)

Le Secrétariat de l'OEPP a le plaisir d'annoncer que le prochain Atelier sur le signalement d'organismes nuisibles sera organisé du 6 au 8 juin 2023 à Tbilissi en Géorgie. Les objectifs de cet Atelier sont d'améliorer la compréhension des obligations de signalement d'organismes nuisibles, de partager des expériences, et de discuter les procédures et outils de signalement d'organismes nuisibles. L'Atelier est destiné en particulier au personnel des ONPV impliqués dans le signalement des organismes nuisibles. Pour cet Atelier, la priorité sera accordée aux experts de la région OEPP. L'Atelier aura lieu en anglais.

Lien pour la pré-inscription et l'appel à présentations (date limite : 1er mars 2023) : <http://meeting.eppo.int/index.php/M7541>

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet de l'OEPP : https://www.eppo.int/MEETINGS/2023_meetings/wk_pest_reporting.

Source: Secrétariat de l'OEPP (2023-01).

Mots clés supplémentaires : atelier

2023/005 Mise à jour sur la situation d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* en Europe

Un article récent de Schuler *et al.* détaille les découvertes récentes d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* (Coleoptera : Scolytinae, Liste A2 de l'OEPP) dans des serres tropicales en Europe et les mesures d'éradication appliquées. Une analyse génétique comparative d'insectes provenant de différentes localités d'Europe a été réalisée pour retracer la filière d'introduction de ce coléoptère en Europe. En outre, plusieurs ONPV ont récemment signalé l'éradication réussie de foyers détectés dans des serres tropicales.

Euwallacea fornicatus sensu lato a été trouvé dans des serres en Pologne (SI OEPP 2019/030), en Italie (SI 2020/094), en Allemagne (SI 2021/033, SI 2021/059) et aux Pays-Bas (SI 2021/078, SI 2022/082). Les foyers de Pologne, d'Italie et des Pays-Bas sont désormais éradiqués. En Allemagne, le foyer d'Erfurt est éradiqué et celui de Berlin est toujours en cours d'éradication, car des coléoptères étaient toujours piégés en date de septembre 2022. Des études de traçabilité ont montré que les plantes-hôtes infestées ont été importées via les Pays-Bas, mais l'infestation n'a été détectée que plusieurs mois après la plantation.

Des analyses moléculaires des coléoptères ont montré que les individus de Pologne et d'Italie sont identiques du point de vue génétique et appartiennent à un clade mitochondrial différent de celui des individus d'Allemagne. Les spécimens d'Allemagne sont identiques à la plupart des individus provenant de deux serres des Pays-Bas. Cependant, dans les deux serres des Pays-Bas, certains coléoptères appartenaient à un autre haplotype d'*E. fornicatus* et à deux haplotypes d'*E. perbrevis*, une espèce du complexe d'*E. fornicatus* qui n'avait auparavant pas été détectée en Europe. La découverte de plusieurs haplotypes provenant de diverses zones géographiques indique que les deux espèces d'*Euwallacea* ont probablement été introduites par des événements d'introduction multiples.

Dans la serre infestée en Italie, 28 arbres de 21 espèces (*Annona muricata*, *Artocarpus heterophyllus*, *Averrhoa carambola*, *Bixa orellana*, *Bulnesia arborea*, *Cananga odorata*, *Clausena lansium*, *Crescentia cujete*, *Debregeasia edulis*, *Dimocarpus longan*, *Ficus altissima*, *Ficus sp.*, *Justicia sp.*, *Kigelia africana*, *Melicoccus bijugatus*, *Magnolia champaca*, *Millettia brandisiana*, *Persea americana*, *Terminalia catappa*, *Terminalia buceras*, *Theobroma cacao*) présentaient des trous et des signes d'éjection de débris de bois. La plupart de ces espèces n'avaient auparavant pas été signalées comme étant des plantes-hôtes.

Le statut phytosanitaire d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

Le statut phytosanitaire d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* aux Pays-Bas est officiellement déclaré ainsi : **Absent, organisme nuisible éradiqué.**

Le statut phytosanitaire d'*Euwallacea fornicatus sensu lato* en Allemagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, uniquement sous serre, en cours d'éradication.**

Source: Schuler H, Witkowski R, van de Vossen B, Hoppe B, Mittelbach M, Bukovinszki T, Schwembacher S, van de Meulengraaf B, Lange U, Rode S, Andriolo A (2022) Recent invasion and eradication of two members of the *Euwallacea fornicatus* species complex (Coleoptera: Curculionidae: Scolytinae) from tropical greenhouses in Europe. *Biological Invasions*. <https://doi.org/10.1007/s10530-022-02929-w>

ONPV d'Allemagne (2022-10)

ONPV d'Italie (2022-07).

ONPV des Pays-Bas (2022-10).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, éradication

Codes informatiques : EUWAPE, EUWAWH, XYLBFO, DE, IT, NL

2023/006 Premier signalement d'*Arboridia kakogawana* en Moldavie

En Moldavie, les premiers spécimens de la cicadelle japonaise de la vigne *Arboridia kakogawana* (Hemiptera : Cicadellidae - Liste d'Alerte de l'OEPP) ont été signalés en 2020. Des prospections ont été menées en plein champ entre mai et octobre 2022 dans un vignoble (*Vitis vinifera*) du sud de la République de Moldavie dans la commune de Congaz (district de Comrat) et ont confirmé la présence de cette espèce. Des spécimens ont été capturés entre fin mai et fin septembre, avec un pic fin août.

Source: Gargalik S (2022) Information about the presence of the Japanese grape leafhopper *Arboridia kakogawana* (Matsumura, 1932) (Hemiptera: Cicadellidae) in the Republic of Moldova. *Biology and sustainable development* Ediția 20, R, 24-25 noiembrie 2022, Bacău (pp. 39-40). https://ibn.idsi.md/vizualizare_articol/169713

Photos : *Arboridia kakogawana*. <https://gd.eppo.int/taxon/ARBOKA/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : ARBOKA, MD

2023/007 Premier signalement de *Cacoecimorpha pronubana* au Canada

En juin 2021, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé la présence de *Cacoecimorpha pronubana* (Lepidoptera : Tortricidae - Liste A2 de l'OEPP) en British Columbia. Le ravageur a été trouvé dans une pépinière de la vallée du Fraser. Il est noté que *C. pronubana* est un organisme nuisible réglementé au Canada. Il est établi dans le nord-ouest des États-Unis et a été déréglementé dans la partie continentale des États-Unis en août 2020. Étant donné qu'aucun impact important n'a été signalé par les producteurs canadiens et que cette espèce a été déréglementée dans la partie continentale des États-Unis, l'ACIA est en train de revoir le statut réglementaire de *C. pronubana* pour le Canada.

Le statut phytosanitaire de *Cacoecimorpha pronubana* au Canada est officiellement déclaré ainsi : **Présent, non largement disséminé.**

Source: NAPPO Phytosanitary Alert System. Official Pest Reports. Canada (2022-11-01) Report of carnation tortrix (*Cacoecimorpha pronubana*) in British Columbia, Canada (2022). <https://www.pestalerts.org/official-pest-report/report-carnation-tortrix-cacoecimorpha-pronubana-british-columbia-canada-2022>

Photos : *Cacoecimorpha pronubana*. <https://gd.eppo.int/taxon/TORTPR/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : TORTPR, CA

2023/008 Mise à jour sur la situation d'*Anoplophora glabripennis* en Allemagne

En Allemagne, le premier foyer d'*Anoplophora glabripennis* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté au Bayern en 2004 (SI OEPP 2004/072). D'autres foyers ont été détectés depuis au Bayern, ainsi qu'au Baden Württemberg (désormais éradiqué), en Nordrhein-Westfalen et en Sachsen-Anhalt. Des mesures d'éradication ont été appliquées dans tous les cas. L'ONPV d'Allemagne a récemment déclaré l'éradication de plusieurs foyers et a mis à jour la situation d'autres foyers :

- **Bayern**

Le foyer de Ziemetshausen (près d'Augsbourg) qui avait été détecté en 2014 (SI 2014/184, SI 2021/058) est jugé éradiqué depuis novembre 2022. Aucun signe d'*A. glabripennis* n'a été trouvé entre 2019 et 2022.

- **Nordrhein-Westfalen : région désormais exempte d'*A. glabripennis***

Un foyer a été détecté en 2005 dans une zone commerciale de la municipalité de Bornheim (SI OEPP 2008/095) puis dans les zones voisines. Une zone délimitée a été établie. La dernière découverte d'*A. glabripennis* remonte à 2017. En 2017-2021, la zone délimitée a fait l'objet d'études intensives et aucun *A. glabripennis* n'a été trouvé depuis 2017. Le foyer est jugé éradiqué depuis novembre 2021.

- **Sachsen-Anhalt**

Un foyer a été détecté en 2014 à Magdeburg (SI OEPP 2014/184, SI 2021/058). En 2020, 15 arbres ont été abattus et détruits. Seuls des *Acer* ont été trouvés infestés. En outre, 2 spécimens ont été capturés dans des pièges. Entre décembre 2020 et septembre 2022, 6 arbres infestés ont été trouvés (1 *Acer* sp. ; 3 *Salix* sp. et 2 *Populus* sp.). En août 2021, une femelle a été capturée dans un piège à phéromone placé dans la zone délimitée. Ce piège se trouvait 172 m à l'ouest des dernières découvertes en mars 2020. Des prospections supplémentaires ont été immédiatement lancées dans cette zone. En août 2022 et en septembre 2022, une femelle a été capturée dans un piège à phéromone dans la zone délimitée. La zone délimitée couvre actuellement 48,36 km². Les mesures d'éradication se poursuivent.

Le statut phytosanitaire d'*Anoplophora glabripennis* en Allemagne est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV d'Allemagne (2022-11, 2022-12).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, éradication

Codes informatiques : ANOLGL, DE

2023/009 Premier signalement de *Cacopsylla fulguralis* en Allemagne

Le psylle *Cacopsylla fulguralis* (Homoptera : Psyllidae - précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Allemagne, où il a été trouvé sur des *Elaeagnus* en Niedersachsen. Dans la région OEPP, ce psylle a été signalé pour la première fois en France et au Royaume-Uni dans les années 2000 (SI OEPP 2002/116). Il s'est ensuite disséminé dans plusieurs pays européens (Belgique, Croatie, Italie, Pays-Bas, Portugal (Madeira)). L'Institut Julius Kühn (JKI, Allemagne) a préparé une analyse du risque phytosanitaire et a conclu que ce ravageur ne remplit pas les critères d'un organisme de quarantaine, mais qu'il peut causer des dégâts sur ses plantes-hôtes, en particulier dans les régions les plus chaudes.

Réglementer cet organisme en tant qu'organisme réglementé non de quarantaine sur les *Elaeagnus* destinés à la plantation pourrait contribuer à limiter le risque de dissémination vers de nouvelles zones où le climat est adéquat.

Source: JKI (2022) Express-PRA zu *Cacopsylla fulguralis* - Auftreten available at <https://pflanzengesundheit.julius-kuehn.de/risikoanalysen.html>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CCPSFU, DE

2023/010 Nouvelle découverte de *Scirtothrips dorsalis* aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, *Scirtothrips dorsalis* (Thysanoptera : Thripidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en 2019 dans une pépinière sur des *Podocarpus* destinés à la plantation importés de Chine (SI OEPP 2019/182), et il a été déclaré éradiqué en juillet 2022 (SI 2022/204). En octobre 2022, *S. dorsalis* a été de nouveau trouvé sur *Podocarpus macrophyllus* dans une serre au cours d'une inspection de routine.

Des mesures officielles sont appliquées et comprennent un programme de traitement de 5 semaines sur le site de production infesté, suivi d'une prospection avec des pièges collants pour s'assurer du succès du traitement. Le mouvement de plantes à partir du site infesté est interdit pendant 7-8 semaines.

Source: NVWA (2022-11-24) NVWA legt maatregelen op vanwege besmetting met *Scirtothrips dorsalis*. <https://www.nvwa.nl/nieuws-en-media/nieuws/2022/11/24/nvwa-legt-maatregelen-op-vanwege-besmetting-met-scirtothrips-dorsalis>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : SCITDO, NL

2023/011 Nouveau signalement de *Pochazia shantungensis* en France

En France, *Pochazia shantungensis* (Hemiptera : Ricaniidae - Liste d'Alerte de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en 2018 dans un jardin de Cagnes-sur-Mer (département des Alpes-Maritimes, région Provence-Alpes-Côte d'Azur), et de nouveau au même endroit en 2019 et 2021 (SI OEPP 2021/129, SI 2022/001). L'ONPV de France a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP qu'un spécimen mâle de *P. shantungensis* a été capturé à Montpellier (département de l'Hérault, région Occitanie) le 19 octobre 2022 par une association nationale de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, spécialisée en entomologie. La capture a eu lieu sous lumière UV au cours d'une chasse aux lépidoptères nocturnes dans une propriété privée. Une inspection officielle a été menée le 8 novembre sur le lieu de la capture et dans une jardinerie à proximité. Aucun autre spécimen n'a été trouvé, et aucun dégât n'a été observé sur des plantes. Une nouvelle prospection sera menée en 2023. Par ailleurs, une étude sera réalisée pour vérifier s'il existe un lien entre cette capture et les détections précédentes à Cagnes-sur-Mer.

Depuis mars 2022, *P. shantungensis* est un organisme de quarantaine provisoire pour la France, tout comme *Xylotrechus chinensis* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste d'Alerte de l'OEPP), et *Toumeyella parvicornis* (Hemiptera : Coccidae - Liste d'Alerte de l'OEPP).

Le statut phytosanitaire de *Pochazia shantungensis* en France est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de France (2022-12).

Arrêté du 11 mars 2022 portant établissement des listes d'organismes nuisibles au titre du 5° de l'article L. 251-3 du code rural et de la pêche maritime. JORF n° 0063 du 16 mars 2022.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/3/11/AGR2135065A/jo/texte>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : POCZSH, FR

2023/012 Eurytoma samsonovi, un nouveau ravageur des abricotiers en Tunisie

Au cours des dix dernières années, les producteurs de l'oasis de Gafsa en Tunisie ont signalé une chute massive et prématurée de fruits dans les vergers d'abricotiers (*Prunus armeniaca*). On a d'abord pensé que les dégâts étaient dus à la mouche méditerranéenne des fruits (*Ceratitis capitata*) ou à des troubles physiologiques. En février 2015, un grand nombre d'abricots 'momifiés' encore attachés aux arbres ont été collectés et apportés au laboratoire. Certains fruits ont été disséqués, d'autres ont été conservés dans des cages d'urgence. Des larves, des nymphes et des hyménoptères adultes ont été trouvés dans des noyaux d'abricot, et des adultes ont émergé d'abricots collectés. Des études au laboratoire ont confirmé l'identité du ravageur comme étant *Eurytoma samsonovi* (Hymenoptera : Eurytomidae ; 'apricot seed wasp'). Des prospections ont été menées entre 2017 et 2021 dans les principales zones de production d'abricots en Tunisie (c'est-à-dire Gafsa, Sidi Bouzid, Kairouan et Tozeur) et ont mis en évidence la présence d'*E. samsonovi* à Gafsa (Oasis Lela, Oasis El Guettar), Sidi Bouzid (Sidi Ali ben Aoun) et Tozeur (Neflayet et Deguedch). Des dégâts importants ont été observés dans certaines zones. Les fruits infestés tombent prématurément ou noircissent, se 'momifient' et restent attachés à l'arbre. Les taux d'infestation les plus élevés dans les vergers attaqués atteignaient 64 à 76 %, selon les années.

Les auteurs rappellent qu'*E. samsonovi* a été décrit en 1915 dans la région de Ferghana en Ouzbékistan, et qu'il a également été signalé en Arménie, en Inde, au Kirghizistan, au Pakistan, en Russie, au Tadjikistan et dans le sud de l'Europe *. Les larves d'*E. samsonovi* s'alimentent sur les tissus nucellaires de l'abricot. Les auteurs signalent qu'étant donné les pertes importantes observées dans les vergers, *E. samsonovi* doit être considéré comme un ravageur économique émergent des abricots en Tunisie et que des mesures de lutte sont nécessaires contre ce ravageur.

* La littérature contient peu de données sur cet insecte et le Secrétariat de l'OEPP n'a pas été en mesure de trouver des publications récentes confirmant la présence d'*E. samsonovi* en Europe.

Source: Wannassi T, Harbi A, Abbas K, Elimem M, Delvare G, Chermiti B (2022) Emergence of the apricot seed wasp *Eurytoma samsonovi* Vassiliev (Hymenoptera: Eurytomidae) as an economic pest of apricots in Tunisia. *Phytoparasitica* **50**, 837-852.

Sources supplémentaires

Momunova GA, Tukhtaev TM, Anara MK, Khalmurzaev AN, Teshebaeva ZA (2019) Developing an integrated plan of harvest protection as a tool of improving food supply security in Kyrgyzstan. IOP Conference Series: Earth and Environmental Science 274, 012119 IOP Publishing, 11 pp. <https://doi.org/10.1088/1755-1315/274/1/012119>

Narendran TC (1994) Torymidae and Eurytomidae of Indian subcontinent (Hymenoptera: Chalcidoidea). Zoological Monograph, Department of Zoology, University of Calicut, Kerala, India, pp 132-133.

Uzokov SM, Shermatov MR, Khomidova, ZM (2021) Data on the biology and harmfulness of pests (Insecta) of apricot trees in Western Fergana. *TJM - Tematics Journal of Microbiology*, 2277-2952.
<https://ssrn.com/abstract=3775399>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : EURTSA, TN

2023/013 Chloridea virescens (Lepidoptera: Noctuidae): addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP

Pourquoi : *Chloridea virescens* (Lepidoptera : Noctuidae - noctuelle des bourgeons du tabac), qui appartenait auparavant au genre *Heliothis*, est présent aux Amériques, où il s'agit d'un ravageur polyphage de nombreuses cultures en plein champ, en particulier du coton, du maïs, de la tomate et du tabac (d'où son nom commun). *C. virescens* a été identifié comme une menace potentielle pour les cultures de tomate dans l'étude de l'OEPP sur les risques phytosanitaires associés à l'importation de fruits de tomates, et l'Union européenne a récemment mis en place des mesures pour prévenir son introduction sur le territoire de l'UE, en tenant compte également du fait que ce ravageur a été intercepté dans des envois de fruits et de légumes importés des Amériques.

Où : *C. virescens* est présent dans l'est et le sud-ouest des États-Unis. En général, il survit pendant l'hiver uniquement dans les états du sud, mais migre chaque année vers le nord. On le trouve occasionnellement dans les états du nord des États-Unis et dans le sud du Canada, où il survit sous serre ou dans d'autres endroits abrités. *C. virescens* est largement disséminé dans les Caraïbes et a une présence sporadique en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

Région OEPP : absent.

Amérique du Nord : Canada (Ontario), États-Unis (Alabama, Arizona, Arkansas, California, Colorado, Connecticut, Florida, Georgia, Hawaii, Illinois, Kansas, Kentucky, Louisiana, Maryland, Mississippi, Missouri, Nebraska, New York, North Carolina, Ohio, Oklahoma, Oregon, Pennsylvania, South Carolina, Tennessee, Texas, Virginia, Washington, West Virginia), Mexique.

Amérique centrale et Caraïbes : Barbade, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guadeloupe, Haïti, Îles Vierges (US), Jamaïque, Martinique, Nicaragua, Porto Rico, République dominicaine, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago.

Amérique du Sud : Argentine, Bolivie, Brésil (Bahia, Distrito Federal, Espirito Santo, Goias, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Parana, Rio Grande do Sul, Roraima, Sao Paulo), Chili, Colombie, Equateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela.

Sur quels végétaux : *C. virescens* est un ravageur très polyphage (il s'alimente sur au moins 55 espèces appartenant à 14 familles). Il s'agit principalement d'un ravageur de grandes cultures telles que: luzerne (*Medicago sativa*), trèfle (*Trifolium spp.*), coton (*Gossypium spp.*), lin (*Linum sativum*), soja (*Glycine max*) et tabac (*Nicotiana tabacum*). Il peut également attaquer des cultures de fruits et de légumes (par ex. asperge (*Asparagus officinalis*), chou (*Brassica spp.*), melon (*Cucumis melo*), laitue (*Lactuca sativa*), pois (*Pisum sativum*), cucurbitacées, tomate (*Solanum lycopersicum*) et *Vitis spp.*), ainsi que des plantes ornementales (par ex. chrysanthème, gardénia, pélagonium, pétunia, verveine, zinnia). Un grand nombre d'adventices et de plantes sauvages ont également été signalées comme étant des hôtes larvaires (par ex. *Geranium dissectum*, *Lonicera japonica*, *Medicago lupulina*, *Rumex spp.* et *Sida spinosa*).

Dégâts : Les larves forent les bourgeons et les fleurs. Elles peuvent également s'alimenter sur la partie terminale tendre des feuilles, des pétioles et des tiges, ainsi que sur les feuilles en l'absence de tissus végétaux en croissance. Elles peuvent aussi s'alimenter sur les fruits, et les fruits attaqués sont alors plus sensibles aux infections secondaires par des pathogènes. Les adultes sont des papillons brunâtres, mesurant 28 à 35 mm de long. Dans les états du sud des États-Unis, ils émergent au printemps (mars à mai). Les œufs sphériques sont pondus sur les fleurs, les fruits et les pousses terminales. Les femelles pondent normalement 300-500 œufs. *C. virescens* a 5 à 7 stades larvaires et les larves matures mesurent 25,5-36 mm de long. La couleur du corps varie, de vert pâle à rosâtre, rougeâtre ou brunâtre, avec des bandes dorsales et latérales blanchâtres. La nymphose a lieu dans le sol. Aux États-Unis, 4 à 5 générations ont été observées, et l'insecte passe l'hiver sous forme de nymphes à partir de l'automne (septembre à novembre).

Des photos sont disponibles sur l'Internet :

<http://mothphotographersgroup.msstate.edu/species.php?hodges=11071>

<http://pnwmoths.biol.wvu.edu/browse/family-noctuidae/subfamily-heliiothinae/chloridea/chloridea-virescens/>

Dissémination : Les adultes peuvent voler sur de longues distances. En Amérique du Nord, le ravageur se dissémine chaque année vers le nord pendant l'été. À longue distance, *C. virescens* peut être transporté sur du matériel végétal. Plusieurs pays de l'UE ont signalé des interceptions de *C. virescens* dans des envois de fruits et de légumes (par ex. *Abelmoschus esculentus*, *Asparagus officinalis* et *Physalis peruviana*) importés de plusieurs pays (par ex. Colombie, Mexique, Pérou et République dominicaine).

Filières : Fruits et légumes, végétaux destinés à la plantation de plantes-hôtes, fleurs coupées, sol, provenant de pays où *C. virescens* est présent.

Risques éventuels : Certaines plantes-hôtes de *C. virescens* sont des cultures d'importance économique dans la région OEPP (par ex. coton, maïs, tabac, tomate, plantes ornementales). Selon l'étude OEPP sur les risques phytosanitaires liés à l'importation de fruits de tomate, il existe une forte similitude entre les zones où le ravageur est présent et la région OEPP. *C. virescens* pourrait probablement s'établir en plein champ dans le sud de la région OEPP. Il pourrait également constituer une menace pour les cultures sous serre. Des études d'évaluation du risque (ARP express et Quick-scan) réalisées en Allemagne et aux Pays-Bas sont arrivées à une conclusion similaire. Dans l'UE, il a été estimé que même si des études supplémentaires d'évaluation du risque sont nécessaires, des mesures doivent être prises pour éviter l'introduction de *C. virescens* sur le territoire de l'UE (Règlement d'application de la Commission (UE) 2022/1941).

Sources

CABI (online) Crop Protection Compendium. Datasheet on *Heliothis virescens* (tobacco budworm).

<https://www.cabidigitallibrary.org/doi/full/10.1079/cabicompendium.26774>

JKI (2022) Express PRA zu *Chloridea virescens* (Express PRA on *C. virescens*- import for research and breeding purposes). https://pflanzengesundheit.julius-kuehn.de/dokumente/upload/Chloridea-virescens_exprPRA.pdf

OEPP (2015) EPP0 Technical Document No. 1068, EPP0 Study on Pest Risks Associated with the Import of Tomato Fruit. EPP0 Paris.

https://www.eppo.int/media/uploaded_images/RESOURCES/eppo_publications/td_1068_tomato_study.pdf

ONPV des Pays-Bas (2020) Quick scan on *Chloridea virescens*. 4 pp.

<https://english.nvwa.nl/documents/plant/plant-health/pest-risk-analysis/documents/quickscan-chloridea-virescens>

Règlement d'exécution (UE) 2022/1941 de la Commission du 13 octobre 2022 relatif à l'interdiction d'introduction, de circulation, de détention, de multiplication ou de libération de certains organismes nuisibles conformément à l'article 30, paragraphe 1, du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil. OJL 268, 13-15.

http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1941/oj

University of Florida. Featured Creatures by JL Capinera. *Heliothis virescens* (revised in 2018).

https://entnemdept.ufl.edu/creatures/field/tobacco_budworm.htm (last accessed 2023-01).

Ventura MU, Roberto SR, Hoshino AT, Carvalho MG, Hata FT, Genta W (2015) First record of *Heliothis virescens* (Lepidoptera: Noctuidae) damaging table grape bunches. *Florida Entomologist* 98(2), 783-786

2023/014 Mise à jour sur la situation de *Meloidogyne enterolobii* en Suisse

En Suisse, le nématode à galles *Meloidogyne enterolobii* (Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en 2008 (SI OEPP 2008/105) dans deux serres commerciales de production de légumes dans les cantons d'Argovie et de Lucerne dans le nord du pays. À ce moment-là, *M. enterolobii* n'était pas un organisme de quarantaine pour la Suisse. L'ONPV note que ce nématode a de nouveau été trouvé en 2018 sur les mêmes sites et qu'il a été éradiqué. *M. enterolobii* a été ajouté aux listes de quarantaine en 2019 et les sites des précédentes infestations ont fait l'objet d'un échantillonnage en 2022 pour vérifier la présence du nématode.

En novembre 2022, *M. enterolobii* a été trouvé aux mêmes endroits qu'en 2008 et 2018 dans les cantons d'Argovie et de Lucerne. Des mesures officielles sont prises dans la zone délimitée et comprennent des mesures sanitaires strictes pour stopper la dissémination du ravageur.

Le statut phytosanitaire de *Meloidogyne enterolobii* en Suisse est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans certaines parties du pays, en cours de confinement, au cas où l'éradication ne soit pas possible.**

Source: ONPV de Suisse (2022-11, 2022-12).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, éradication

Codes informatiques : MELGMY, CH

2023/015 Nouveaux foyers de *Xylella fastidiosa* au Portugal, et premier signalement sur agrumes

Depuis la dernière mise à jour sur la situation de *Xylella fastidiosa* (Liste A2 de l'OEPP) au Portugal (SI OEPP 2022/064), des prospections officielles ont été menées. De nouveaux foyers ont été détectés pour la première fois dans la région Centro, et des foyers supplémentaires dans les régions Norte, et Lisboa e Vale do Tejo. En particulier, un foyer a été détecté pour la première fois sur plusieurs espèces de *Citrus* dans la région Norte. Des mesures d'éradication conformes au Règlement européen 2020/1201 sont appliquées dans tous les cas, et le foyer de l'Algarve a été éradiqué avec succès.

- Région Norte

- Área Metropolitana do Porto : la zone délimitée a été étendue suite à de nouvelles détections au cours de la prospection officielle. La sous-espèce *fastidiosa* a été détectée pour la première fois, et les mesures officielles s'appliquent donc aux plantes-hôtes de *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* et de *Xylella fastidiosa* subsp. *multiplex*. *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* a été détectée sur plusieurs espèces d'agrumes (*Citrus limon*, *C. paradisi*, *C. reticulata*, *C. sinensis*). Il s'agit du premier signalement de *X. fastidiosa* sur agrumes dans la région OEPP.

- De nouvelles zones délimitées ont été établies à Alijó (en décembre 2022, suite à une découverte (sous-espèce non déterminée) sur *Prunus persica*), à Baião (en novembre 2022, suite à une découverte (sous-espèce non déterminée) sur *Pyracantha coccinea* dans un jardin public), à Bougado (en janvier 2023, suite à une découverte (sous-espèce *multiplex*) sur *Salvia rosmarinus*), sur deux sites à Mirandela (en novembre 2022, suite à une découverte (sous-espèce non déterminée) sur *Olea europaea* ; et en décembre 2022, suite à une découverte (sous-espèces non déterminée) sur *Hibiscus syriacus*).

- Région Centro

Suite à des détections, des zones délimitées ont été établies dans les municipalités suivantes : Fundão (en novembre 2022, suite à une découverte (sous-espèce *fastidiosa*) sur *Prunus dulcis* dans une pépinière), Gândaras (en octobre 2022, suite à des découvertes (sous-espèce *multiplex*) sur *Prunus dulcis* dans 2 pépinières), Marrazes (en janvier 2023, suite à une découverte (sous-espèce *multiplex*) sur *Lavandula stoechas*), Monte Redondo (en décembre 2022, suite à une découverte (sous-espèce non déterminée) sur *Lavandula angustifolia*), Póvoa de Midões (en janvier 2023, suite à une découverte (sous-espèce *multiplex*) sur *Olea europaea*).

- Région Lisboa e Vale do Tejo

La zone délimitée établie en juillet 2021 dans l'Área Metropolitana de Lisboa a été étendue et comprend désormais 6 foyers. La sous-espèce *fastidiosa* a été détectée.

Les nouvelles zones délimitées suivantes ont été récemment établies : à Colares (en septembre 2022, suite à une découverte (sous-espèce non déterminée) sur *Lavandula dentata*), à Palmela (en décembre 2022, suite à une découverte (sous-espèce *multiplex*) sur *Quercus suber*).

- Région Algarve

Des prospections intensives ont été menées dans la zone délimitée de la municipalité de Luz de Tavira e Santo Estevão (établie en juillet 2021). Aucune autre plante infectée et aucun vecteur n'ont été trouvés, ce qui confirme que la présence initiale de la bactérie correspondait à un cas isolé. *X. fastidiosa* est donc jugé éradiqué de cette zone.

Le statut phytosanitaire de *Xylella fastidiosa* subsp. *fastidiosa* et de *Xylella fastidiosa* subsp. *multiplex* au Portugal est officiellement déclaré ainsi : **Présents, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication.**

Source: ONPV du Portugal (2023-01) Des cartes des zones délimitées et une liste de plantes-hôtes infectées sont disponibles sur la page suivante:
<https://www.dgav.pt/plantas/conteudo/sanidade-vegetal/inspecao-fitossanitaria/informacao-fitossanitaria/xylella-fastidiosa/>

UE (2020) Règlement d'exécution (UE) 2020/1201 de la Commission du 14 août 2020 relatif à des mesures visant à prévenir l'introduction et la dissémination dans l'Union de *Xylella fastidiosa* (Wells *et al.*)
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2020/1201/oj

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : XYLEFA, XYLEFF, XYLEFM, PT

2023/016 Mise à jour sur la situation de *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* en Russie

En Russie, *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* (Liste A2 de l'OEPP) avait auparavant été signalé uniquement sur haricot (*Phaseolus vulgaris*) sur la base de symptômes en Russie du sud et dans l'Extrême-Orient russe. Le pathogène a récemment été signalé pour la première fois causer une maladie sur tournesol (*Helianthus annuus*) et soja (*Glycine max*).

Sur tournesol, des symptômes de flétrissement et de brûlure bactérienne ont été observés pour la première fois à l'été 2018 dans des parcelles près de Koursk (Russie du sud), et l'incidence de la maladie atteignait 5 à 20% dans les parcelles inspectées au cours des années suivantes. Le pathogène a également été trouvé dans des semences de plants de tournesol infectés (Pilik *et al.*, 2022).

Sur soja, des symptômes de taches brunâtres ont été observés pour la première fois à l'été 2020 et de nouveau au printemps 2021 dans le kraï de Stavropol (Russie du Sud). Au cours de prospections de routine dans plusieurs parcelles, environ 10-40% des plants de soja présentaient des symptômes de maladie de taches brunâtres. Après la récolte en 2021, 48 lots de semences de soja collectés dans différentes régions de Russie ont été testés pour détecter la présence de *C. flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*. La bactérie a été isolée de lots de semences produits à Stavropol, Ryazan (Russie centrale) et Amour (Extrême-Orient).

Dans les deux cas, l'identité du pathogène a été confirmée par des méthodes morphologiques et moléculaires.

Source: Pilik RI, Tesic S, Ignatov AN, Tarakanov RI, Dorofeeva LV, Lukianova AA, Evseev PV, Dzhililov FS, Miroshnikov KA (2022) First report of *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* causing bacterial wilt and blight on sunflower in Russia. *Plant Disease* (early view). <https://doi.org/10.1094/PDIS-05-22-1203-PDN>
 Tarakanov RI, Lukianova AA, Pilik RI, Evseev PV, Miroshnikov KA, Dzhililov FS, Tesic S, Ignatov AN (2022) First report of *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens* causing bacterial tan spot of soybean in Russia. *Plant Disease* (early view). <https://doi.org/10.1094/PDIS-08-22-1778-PDN>

Photos : *Curtobacterium flaccumfaciens* pv. *flaccumfaciens*.
<https://gd.eppo.int/taxon/CORBFL/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé, plantes-hôtes

Codes informatiques : CORBFL, RU

2023/017 Premier signalement de *Phyllosticta citricarpa* au Botswana

La maladie des taches noires des agrumes causée par le champignon *Phyllosticta citricarpa* (Liste A1 de l'OEPP) est signalée pour la première fois au Botswana dans une partie des districts Central et du Nord-Est. Une réponse d'urgence à l'incursion a été élaborée et immédiatement mise en œuvre. La stratégie implique les actions suivantes :

- conduite d'une prospection de délimitation,
- mise en œuvre de procédures d'éradication,
- mise en œuvre de contrôles internes,
- maintien des zones exemptes dans les districts de Phikwe, Nord-Ouest, Chobe, Ghanzi et Kgalagadi.

Le statut phytosanitaire de *Phyllosticta citricarpa* au Botswana est officiellement déclaré ainsi : **Présent : non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

Source: Site Internet de la CIPV. Official Pest Reports - Botswana (BWA-02/1 of 2022-10-04). Notification on the first detection of Citrus black spot in Botswana. <https://www.ippc.int/en/countries/botswana/pestreports/2022/10/notification-on-the-first-detection-of-citrus-black-spot-in-botswana/>

Photos : *Phyllosticta citricarpa*. <https://gd.eppo.int/taxon/GUIGCI/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : GUIGCI, BW

2023/018 Premier signalement de *Geosmithia morbida* en France

L'ONPV de France a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la première découverte de *Geosmithia morbida* (Liste A2 de l'OEPP) sur son territoire. Ce champignon associé à la maladie des mille chancres a été détecté dans les environs de Lyon (région Auvergne-Rhône-Alpes) sur 3 noyers (*Juglans regia*) symptomatiques dans un parc. L'identité du champignon a été confirmée en novembre 2022 par des méthodes morphologiques et moléculaires. Cette détection est liée aux prospections menées suite à la capture de l'insecte vecteur *Pityophthorus juglandis* (Coleoptera : Curculionidae : Scolytinae, Liste A2 de l'OEPP) en septembre 2022 près de Lyon (SI OEPP 2022/232). Suite à un examen approfondi, il a été observé que les noyers attaqués présentaient également des trous et des galeries de *P. juglandis*, et que quelques spécimens de l'insecte étaient présents. Une prospection spécifique sur *G. morbida* et son vecteur sera menée, avec un examen visuel des plantes-hôtes (*Juglans*, *Pterocarya*), un échantillonnage en cas de symptômes et des inspections sur les sites les plus à risque. La source de ce foyer est en cours d'étude.

Le statut phytosanitaire de *Geosmithia morbida* en France est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de France (2022-12).

Photos : *Geosmithia morbida*. <https://gd.eppo.int/taxon/GEOHMO/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : GEOHMO, FR

2023/019 Mise à jour sur la situation de *Synchytrium endobioticum* aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, des prospections officielles sur la galle verruqueuse de la pomme de terre causée par *Synchytrium endobioticum* (Liste A2 de l'OEPP) sont menées chaque année, et elles suivent désormais le Règlement européen 2022/1195. Lorsque le champignon est détecté, des mesures officielles sont prises et la culture de pommes de terre et de matériel de multiplication est interdite sur toutes les parcelles trouvées infestées. En 2020, le pathotype 38 (Nevşehir) a été détecté pour la première fois dans 3 parcelles de la municipalité de Stadskanaa (SI OEPP 2021/200).

En 2021, *S. endobioticum* a été détecté dans quatre autres parcelles du nord-est des Pays-Bas : deux parcelles de la municipalité de Westerwolde (pathotype 38 (Nevşehir)), une dans la municipalité de Veendam (pathotype 18 (T1)) et une dans la municipalité d'Emmen (pathotype non déterminé).

En 2022, afin d'étudier la répartition du pathotype 38 (Nevşehir) dans cette zone, la prospection officielle s'est concentrée sur la zone autour des foyers détectés en 2020 et 2021, et 90 inspections ont été menées dans une zone d'un rayon de 10 km. Huit nouvelles parcelles ont été trouvées infestées : deux dans la municipalité de Westerwolde, deux dans la municipalité de Stadskanaal, deux dans la municipalité de Midden Groningen, une dans la municipalité de Pekela et une dans la municipalité d'Emmen. Sur la base des profils de résistance des variétés de pommes de terre cultivées dans ces parcelles, on soupçonne que les foyers sont dus au pathotype 38 (Nevşehir). La détermination du pathotype est en cours. L'ONPV effectue également des tests pour évaluer la résistance d'un certain nombre de variétés de pommes de terre au pathotype 38 (Nevşehir).

Source: NVWA (2022-11-25) NVWA treft wratziekte aan op 8 landbouwpercelen in noordoost-Nederland. <https://www.nvwa.nl/nieuws-en-media/nieuws/2022/11/25/nvwa-treft-wratziekte-aan-op-acht-landbouwpercelen-in-noordoost-nederland>

Règlement d'exécution (UE) 2022/1195 de la Commission du 11 juillet 2022 établissant des mesures destinées à éradiquer *Synchytrium endobioticum* (Schilbersky) Percival et prévenir sa propagation. OJL 185 12.07.2022, p. 65, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1195/oj

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : SYNCEN, NL

2023/020 Études phylogénétiques sur les espèces de *Phyllachora* qui infectent le maïs et d'autres Poaceae

La tache noire du maïs (*Zea mays*) causée par *Phyllachora maydis* (Liste d'Alerte de l'OEPP) a été signalée pour la première fois aux États-Unis en 2015. Elle s'est ensuite disséminée dans plusieurs zones de production de maïs aux États-Unis et au Canada, et cause des pertes économiques importantes. La tache noire du maïs est une maladie émergente aux États-Unis et au Canada, mais elle est présente depuis plus de 70 ans au Mexique, sur plusieurs îles des Caraïbes et en Amérique centrale, où elle cause peu de dégâts. Des études ont récemment été menées pour mieux comprendre la diversité génétique des espèces de *Phyllachora* responsables de tache noire en utilisant des échantillons symptomatiques de maïs et de graminées sauvages (Poaceae) collectés dans des parcelles de maïs et à leurs environs aux États-Unis, ainsi que des spécimens de *Phyllachora* spp. provenant d'herbiers, principalement associés au maïs et aux Poaceae aux États-Unis et dans d'autres régions (Mexique, Amérique centrale et Amérique du Sud, Caraïbes, Asie et Europe). Les séquences d'ADN de 186 isolats collectés sur 16 plantes-hôtes (*Zea mays*, autres Poaceae et 2 dicotylédones) provenant de 15 pays (Allemagne, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Cuba, États-

Unis, Guatemala, Inde, Mexique, Nicaragua, Pérou, Philippines, Porto Rico, République dominicaine, Trinité-et-Tobago) ont été étudiées.

Les résultats montrent que ces 186 isolats peuvent être groupés en 5 espèces distinctes.

- *Phyllachora* sp. 1 et *Phyllachora* sp. 2 ont été trouvées uniquement sur maïs (échantillons de plein champ et d'herbier), et dans une zone géographique limitée (Colombie, États-Unis, Mexique et Porto Rico).
- *Phyllachora* sp. 3 regroupe des isolats de plein champ collectés sur maïs aux États-Unis, mais également un grand nombre d'isolats d'herbiers décrits sous d'autres espèces de *Phyllachora* (*P. chaetochloae*, *P. diplocarpa*, *P. epicampsis*, *P. euphorbiaceae*, *P. graminis*, *P. heraclei*, *P. junci*, *P. rottboelliae*, *P. sylvatica*, *P. vulgata*), en association avec une large gamme d'hôtes (Poaceae et deux dicotylédones) et provenant de diverses régions (Asie, Europe, Caraïbes, Amérique centrale, Mexique, Amérique du Sud et États-Unis). Il est noté que le spécimen de *P. maydis* collecté au Mexique en 1904 et l'isolat de *P. maydis* utilisé pour le premier signalement de la tache noire aux États-Unis en 2015 appartiennent tous deux à *Phyllachora* sp. 3, et que des isolats de cette espèce ont depuis été signalés en Illinois, en Indiana, en Iowa, au Michigan, au Minnesota et au Wisconsin.
- *Phyllachora* sp. 4 a été trouvée sur maïs provenant du Guatemala et du Venezuela (échantillons d'herbiers uniquement), ainsi que sur d'autres Poaceae collectées aux États-Unis (échantillons de plein champ).
- *Phyllachora* sp. 5 n'a pas été trouvé sur maïs, mais a été collecté sur une vaste gamme de Poaceae collectées aux États-Unis (échantillons de plein champ).

Ces résultats montrent que la taxonomie des *Phyllachora* doit être clarifiée, car des espèces auparavant décrites seulement sur la base de leurs caractères morphologiques et de leur gamme d'hôtes pourraient être synonymes. De plus, ils indiquent fortement que la tache noire du maïs aux États-Unis est causée par un complexe de plusieurs espèces de *Phyllachora* étroitement apparentées. Les auteurs recommandent de désigner *Phyllachora* sp. 1, *Phyllachora* sp. 2, et *Phyllachora* sp. 3 sous le nom de '*Phyllachora maydis* species complex' jusqu'à ce que des études supplémentaires puissent les délimiter correctement.

Source: Broders K, Iriarte-Broders G, Bergstrom GC, Byamukama E, Chilvers M, Cruz C, Dalla-Lana F, Duray Z, Malvick D, Mueller D, Paul P, Raid R, Robertson AE, Salgado-Salazar C, Smith D, Telenko D, VanEtten K, Kleczewski NM (2022) *Phyllachora* species infecting maize and other grass species in the Americas represents a complex of closely related species. *Ecology and Evolution* 12(4), e8832. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1002/ece3.8832>

Mots clés supplémentaires : taxonomie, étiologie, plante-hôte

Codes informatiques : PHYRMA

2023/021 Nouvelles découvertes du tomato leaf curl New Delhi virus en France

En France, le tomato leaf curl New Delhi virus (Begomovirus, ToLCNDV - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé pour la première fois en 2020 sur *Cucurbita pepo* et a été éradiqué (SI OEPP 2020/250, SI 2021/119). L'ONPV de France a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de nouvelles détections du ToLCNDV sur son territoire. Le virus a été détecté dans 5 localités du département des Bouches-du-Rhône (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) en septembre et octobre 2022 :

- dans 3 entreprises produisant et commercialisant des semences de *Cucurbita pepo*, *Cucumis sativus* et *Cucumis melo*. Des mesures phytosanitaires ont été mises en place

(destruction et incinération des plantes, traitements contre le vecteur *Bemisia tabaci*),

- dans 2 sites de production de fruits de *Cucurbita pepo* (1 ha de parcelle en plein champ et un tunnel de culture de 640 m²). Toutes les plantes des parcelles infestées ont été arrachées et détruites après la récolte. En 2023, les producteurs devront effectuer une rotation des cultures et appliquer des traitements contre le vecteur.

Le statut phytosanitaire du tomato leaf curl New Delhi virus en France est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de France (2022-12).

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : TOLCND, FR

2023/022 Rapport sur la situation actuelle des agents de lutte biologique contre les invertébrés dans l'Union européenne

Dans l'Union européenne, la Décision du Conseil (UE) 2021/1102 demandait à la Commission européenne de mener une étude en 2022 pour analyser la situation actuelle relative aux agents de lutte biologique invertébrés et d'identifier les options pour l'améliorer. Pour cette étude, la Commission européenne a été assistée par un prestataire externe. Des représentants des autorités compétentes de tous les États membres de l'UE et de deux pays non UE, ainsi que des parties prenantes (représentants de l'industrie de la lutte biologique, producteurs et forestiers, organisations non gouvernementales, organisations scientifiques et universitaires, et organisations internationales) ont été invités à fournir des informations par le biais d'enquêtes et d'entretiens ciblés. Le rapport de l'étude peut être consulté sur la page suivante : https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/invertebrate-biological-control-agents-ibcas-against-plant-pests_en#study-requested-by-the-2021-decision .

Source: European Commission (2022) Study on the Union's situation and options regarding the introduction, production, evaluation, marketing and use of invertebrate biological agents within the territory of the Union. SWD (2022) 446 final. Available at: https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/invertebrate-biological-control-agents-ibcas-against-plant-pests_en#study-requested-by-the-2021-decision

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : EU

2023/023 Lutte biologique contre *Drosophila suzukii* à l'aide du parasitoïde larvaire *Ganaspis brasiliensis* en Italie

Drosophila suzukii (Diptera : Tephritidae - Liste A2 de l'OEPP) est une mouche des fruits native d'Asie de l'Est. Elle s'est disséminée dans de nombreuses régions du monde, parmi lesquelles d'autres parties de l'Asie, les Amériques, l'Afrique et la région OEPP. En 2021, suite à une évaluation complète du risque soumise par des instituts scientifiques italiens et le service phytosanitaire italien, le ministère italien de la transition écologique a autorisé le lâcher de *Ganaspis brasiliensis* G1 dans sept régions et deux provinces autonomes dans le cadre d'un programme de lutte biologique national. *G. brasiliensis* a été lâché sur 12 sites dans la province de Trento. Tous les sites se trouvaient en bordure de zones boisées, fournissant ainsi des couloirs naturels pour la dispersion du parasitoïde. Sur chaque site, un point de lâcher a été choisi et des lâchers du parasitoïde (300 mâles et 300 femelles) ont eu lieu une fois par semaine pendant trois semaines consécutives. Sur chaque site, un échantillonnage a été effectué, au moins une fois avant le lâcher et cinq fois après. Suite aux lâchers, *G. brasiliensis* a été retrouvé sur 50% des sites. Sur au moins deux sites, *G. brasiliensis* a été capable de survivre à la saison froide et de produire de nouvelles générations au printemps. Le parasitoïde a émergé seulement de *D. suzukii*, cette dernière étant le plus souvent collectée à partir de fruits frais encore sur la plante.

Source: Fellin L, Grassi A, Puppato S, Saggi A, Anfora G, Ioriatti C, Rossi-Stacconi MV (2023) First report on classical biological control releases of the larval parasitoid *Ganaspis brasiliensis* against *Drosophila suzukii* in northern Italy. *BioControl*, <https://doi.org/10.1007/s10526-022-10174-2>

Photos : *Drosophila suzukii*. <https://gd.eppo.int/taxon/DROSSU/photos>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : DROSSU, IT

2023/024 La couverture végétale augmente l'activité des prédateurs généralistes du sol pour la lutte contre les stades de développement souterrains de *Ceratitis capitata*

Ceratitis capitata (Diptera : Tephritidae - Liste A2 de l'OEPP) est un ravageur très polyphage qui a été signalé sur plus de 350 plantes-hôtes confirmées dans le monde. Son impact économique comprend les pertes directes de récolte, la lutte et la prévention des infestations (avant et après la récolte), et les restrictions ou pertes d'accès aux marchés d'exportation. Les méthodes de traitement et de lutte contre *C. capitata* comprennent la lutte chimique, le piégeage à l'aide de phéromones (par exemple, 'lure-and-kill'), la lutte biologique (classique, augmentative et de conservation) et les techniques de stérilisation des insectes. La lutte biologique de conservation peut cibler les stades de développement de *C. capitata* dans le sol. Trois stades de la mouche peuvent se trouver dans le sol, le 3^{ème} stade larvaire, la puppe et l'adulte ténéral, et ils peuvent tous être attaqués par des prédateurs généralistes du sol. Afin d'étudier l'association entre la couverture du sol (avec trois traitements de gestion : sol nu, couverture semée de *Festuca arundinacea* et paillis (de paille)), l'émergence de *C. capitata* et l'activité des principaux groupes de prédateurs du sol (araignées, coléoptères, fourmis et perce-oreilles), des essais ont été mis en place dans un verger d'agrumes en Espagne en 2019/2021. Vingt-quatre clémentiniers âgés de deux ans ont été enfermés individuellement dans une cage, et les cages ont été soumises à l'un des trois traitements de gestion de la couverture du sol. Un nombre contrôlé de larves de 3^{ème} stade de *C. capitata* ont été ajoutées aux trois traitements. L'émergence de *C. capitata* était plus faible dans le cas de la couverture semée de *Festuca arundinacea* et du paillis que dans le cas du sol nu. La couverture végétale des deux premiers traitements était associée à une plus grande diversité et une plus grande activité des prédateurs du sol que le sol nu. Une couverture végétale semble être une méthode de lutte biologique de conservation efficace et durable, qui devrait être prise en compte dans la gestion des populations de *C. capitata*.

Source: Cruz-Miralles J, Guzzo M, Ibáñez-Gual MV, Dembilio Ó, Jaques JA (2022) Ground-covers affect the activity density of ground-dwelling predators and their impact on the Mediterranean fruit fly, *Ceratitis capitata*, *BioControl* <https://doi.org/10.1007/s10526-022-10168-0>

Photos : *Ceratitis capitata*. <https://gd.eppo.int/taxon/CERTCA/photos>

Mots clés supplémentaires : lutte biologique

Codes informatiques : CERTCA

2023/025 Premier signalement d'*Elodea nuttallii* en Lituanie

Elodea nuttallii (Hydrocharitaceae) (Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes) présente un risque important pour les systèmes d'eau douce européens en raison de sa répartition actuelle, de sa vitesse de dissémination et de l'accumulation potentiellement élevée de biomasse. *E. nuttallii* a été introduite pour la première fois dans la région OEPP en 1939 et elle s'est ensuite disséminée rapidement avec un impact sur la biodiversité native. Sa présence est signalée pour la première fois en Lituanie. Elle a été trouvée en trois endroits de la rivière Nemunas (sud de la Lituanie) en juin 2020 et 2021. La première population comportait plusieurs jeunes pousses à une profondeur de 0,65 m sur un fond de rivière sableux et graveleux dominé par *Myriophyllum spicatum* et avec d'autres plantes submergées. La deuxième population poussait en aval avec *Elodea canadensis*. La troisième population poussait à environ 10 km en aval de la deuxième. *E. nuttallii* est potentiellement plus largement disséminée dans cette zone de Lituanie. L'espèce a une croissance rapide, se reproduit par voie végétative et peut facilement être dispersée par les oiseaux aquatiques.

Source: Butkuvienė J, Kamaitytė-Bukelskienė L, Naugžemys D, Patamsytė J, Sinkevičienė Z (2022) First records and molecular confirmation of invasive species *Elodea nuttallii* (Planch.) H.St.John, 1920 in Lithuania. *BiolInvasions Records* 11, 1019-1030

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, nouveau signalement

Codes informatiques : BACDR, LT

2023/026 Premier signalement de *Vallisneria australis* en France

En 2022, des observations quasi-simultanées de la même espèce indéterminée de plante submergée à longues feuilles en forme de ruban ont eu lieu dans deux plans d'eau artificiels éloignés l'un de l'autre en France, le lac du Salagou (Hérault) et le lac de Vaivre, près de Vesoul (Haute-Saône). Dans les deux cas, il s'agissait de populations denses s'étendant sur plusieurs milliers de mètres carrés. L'examen visuel des plantes a permis de déterminer qu'elles appartenaient toutes deux au genre *Vallisneria*, mais que la morphologie des feuilles était différente de celle de l'espèce native *Vallisneria spiralis*. Une comparaison des spécimens avec *Vallisneria australis* a confirmé qu'il s'agissait de cette espèce, et une analyse moléculaire menée par le Service néerlandais de la protection des végétaux a également indiqué que l'espèce est très probablement *V. australis*. L'identification "très probable" reflète la variation génétique de *V. australis* en Europe. *V. australis* a été observée en Hongrie, en Allemagne, en Belgique et en Italie. Elle est connue en Hongrie depuis la fin du 19^{ème} siècle, les premières observations ayant eu lieu dans des sources thermales à Budapest en 1891. Cependant, elle peut s'établir dans des milieux naturels non thermaux, comme constaté par la suite sur d'autres sites en Europe. Comme pour les deux cas en France, la plante occupe des plans d'eau modifiés par l'homme en développant des populations monospécifiques capables d'éliminer les autres plantes submergées. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour confirmer l'identité de certaines populations en France, et pour évaluer son comportement et ses impacts.

Source: Dutartre A (2022) *Vallisneria australis*, une nouvelle espèce aquatique exotique en France. <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/vallisneria-australis-une-nouvelle-espece-aquatique-exotique-en-france/>

Mesterházy A, Somogyi G, Efremov A, Verloove V (2021) Assessing the genuine identity of alien *Vallisneria* (Hydrocharitaceae) species in Europe. *Aquatic Botany* 174, 103431, 6 pp.

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement, plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques : VAIAU, VAISP, FR

2023/027 *Cornus sanguinea* subsp. *australis* en Lituanie

En Lituanie, la présence et la dissémination de la sous-espèce non native *Cornus sanguinea* subsp. *australis* sont passées inaperçues, principalement à cause de sa ressemblance avec la sous-espèce native *Cornus sanguinea* subsp. *sanguinea*. *C. sanguinea* subsp. *australis* est native du sud-est de l'Europe et de l'ouest de l'Asie, et est considérée être exotique dans d'autres parties de l'Europe. La répartition de *C. sanguinea* subsp. *australis* en Lituanie a été étudiée entre 2018 et 2022. Les résultats montrent que *C. sanguinea* subsp. *australis* est présente en Lituanie depuis plusieurs dizaines d'années et que son établissement est désormais bien avancé. En comparant *C. sanguinea* subsp. *australis* à *C. sanguinea* subsp. *sanguinea*, on a montré que la sous-espèce exotique pousse plus rapidement que la sous-espèce native et que, dans des habitats similaires, elle arrive à maturité avant cette dernière. Parmi les autres caractéristiques susceptibles de faciliter sa dissémination et son établissement par rapport à l'espèce native, on peut mentionner le fait que *C. sanguinea* subsp. *australis* produit plus de fleurs par inflorescence et que davantage de ses fruits arrivent à maturité. *C. sanguinea* subsp. *australis* peut avoir un effet négatif sur la diversité en espèces de la communauté végétale. Étant donné la répartition actuelle et les facteurs de dispersion, il est probable que *C. sanguinea* subsp. *australis* continue de se disséminer rapidement en Lituanie et elle pourrait constituer une menace pour les populations natives de *C. sanguinea* subsp. *sanguinea*.

Source: Petrulaitis L, Gudžinskas Z (2023) Drivers and effects of cryptic invasion of *Cornus sanguinea* subsp. *australis* in Lithuania. *Diversity* 15, 107. <https://doi.org/10.3390/d15010107>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes, signalement détaillé

Codes informatiques : CRWSA, CRWSA, LT

2023/028 *Impatiens glandulifera* en Ukraine

Impatiens glandulifera (Balsaminaceae : Liste OEPP des plantes exotiques envahissantes) est une espèce annuelle envahissante native de l'ouest de l'Himalaya. Elle a été introduite dans la région OEPP en tant que plante ornementale de jardin et s'est disséminée à travers l'Europe. La répartition actuelle d'*I. glandulifera* en Ukraine a été évaluée à partir de matériel d'herbiers et de bases de données en ligne. 529 localités d'*I. glandulifera* ont été identifiées au total (principalement dans l'est et le centre-nord du pays). L'évaluation de l'expansion historique des localités montre qu'au cours des 30 dernières années, *I. glandulifera* s'est disséminée de manière exponentielle. Les habitats où *I. glandulifera* est présente comprennent des vallées, des plaines inondables et des habitats anthropiques. En Ukraine, *I. glandulifera* pousse avec d'autres espèces végétales (89 espèces signalées au total), y compris des espèces natives ou non natives. Parmi les espèces non natives communément associées, on peut mentionner *Solidago canadensis*, *Acer negundo*, *Impatiens parviflora*, *Erigeron annuus*, *Erigeron canadensis*, *Echinocystis lobata* et *Geranium sibiricum*. Douze facteurs écologiques ont été évalués dans un modèle afin de déterminer ceux qui influencent le plus la répartition de l'espèce. Dans les zones étudiées, on estime que la niche environnementale d'*I. glandulifera* est limitée principalement par la teneur en

eau du sol, la salinité et la teneur en carbonates du sol. Il a été estimé qu'une augmentation de 2°C de la température peut entraîner un changement critique des valeurs de l'acidité et de la salinité du sol, ce qui pourrait provoquer un déclin des niches potentielles dans la zone étudiée. Les données obtenues peuvent être utiles pour limiter la dissémination d'*glandulifera* vers de nouveaux territoires et réduire son effet négatif sur les communautés végétales dans les corridors des vallées fluviales.

Source: Koniakin SM, Gubar LM, Budzhak VV (2022) *Impatiens glandulifera* (Balsaminaceae) in Ukraine: its current distribution, ecological and coenotic features. *Environmental and Socio-economic studies*. 10 46-58.

Photos : *Impatiens glandulifera*. <https://gd.eppo.int/taxon/IPAGL/photos>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes, signalement détaillé

Codes informatiques : ACRNE, ECNLO, ERICA, ERIAN, GERSI,
IPAGL, IPAPA, SOOCA, UA

2023/029 Catalogue des plantes exotiques de République tchèque (3ème édition)

La 3^{ème} édition du catalogue des plantes exotiques de République tchèque a été publiée. Ce catalogue répertorie 1576 taxons exotiques et donne des informations sur leur position taxonomique, leur forme de vie, leur origine géographique, leur catégorie de temps de résidence (archéophyte ou néophyte), le statut de l'invasion (occasionnel, naturalisé ou envahissant), la date du premier et du dernier signalement sur le terrain, la présence par maille de territoire, la filière d'introduction dans le pays, leurs habitats et l'évaluation de l'impact. Cette édition comprend 122 taxons de plus que la 2^{ème} édition (2012) ; 157 taxons ont été ajoutés et 35 ont été supprimés. Parmi les taxons supprimés, 17 ont été reclassés comme étant natifs, 8 ont été supprimés en raison du manque de données sur leur présence dans l'environnement, les signalements de 6 taxons ont été jugés douteux, et 4 n'étaient pas justifiés du point de vue taxonomique.

Source: Pyšek P, Sádlo J, Chrtěk J, Chytrý M, Kaplan Z, Pergl J, Pokorná A, Axmanová I, Čuda J, Doležal J, Dřevojan P, Hejda M, Kočár P, Kortz A, Lososová Z, Lustyk P, Skálová H, Štajerová K, Večeřa M, Vítková M, Wild J, Danihelka J (2022) Catalogue of alien plants of the Czech Republic (3rd edition): species richness, status, distributions, habitats, regional invasion levels, introduction pathways and impacts. *Preslia* 94, 447-577.

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques : CZ

2023/030 Conférence internationale sur l'écologie et la gestion des invasions de plantes exotiques (Pucón, Chili, 2023-10-23/27)

La 16^{ème} Conférence internationale sur l'écologie et la gestion des invasions de plantes exotiques (EMAPI) aura lieu les 2023-10-23/27 à Pucón, au Chili. La conférence aura lieu du 23 au 25 octobre, des excursions seront organisées le 26 octobre et des ateliers le 27 octobre.

Dates importantes :

- Candidatures pour l'organisation d'ateliers et de symposiums : 17 janvier au 31 mars 2023.
- Inscription (précoce), soumission de résumés et inscription optionnelle aux ateliers: 1 mars au 31 mai 2023.

- Inscription tardive : 6 juin au 15 septembre 2023.
- Acceptation des résumés : 31 juillet 2023.
- Les frais d'inscriptions et autres coûts, ainsi que les détails concernant les hôtels, seront publiés fin février sur le site Internet de la conférence.

Les pré-inscriptions sont ouvertes sur la page suivante : <https://emapi2023.com>.

Source: Site Internet de l'EMAPI: <https://emapi2023.com>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes,
conférence

Codes informatiques : CL